



Litige sur le calcul de ma retraite

Par **la bonite**, le **17/11/2021** à **18:58**

Bonjour
Pour le calcul de ma retraite dans le secteur privé (19 années) on a intégré dans la moyenne des salaires annuels mes années d'apprentissage - de septembre à fin décembre 1971 => 4 mois de salaire, - de janvier à fin décembre 1972 => 1 année de salaire, - de janvier à août 1973 => 8 mois de salaires (*départ au service militaire septembre 1973*).
J'aimerais savoir s'il est normal d'intégrer au salaire de référence les trimestres assimilés et si tel est le cas, est-il normal de faire une moyenne de revenus annuels avec des revenus de 4 et 8 mois de salaires sachant que pour ses années-là je n'étais pas au chômage le reste de l'année, (1971 entrée en apprentissage, 1973 départ service militaire).
Je vous remercie.

Par **Visiteur**, le **18/11/2021** à **07:31**

Bonjour
Ce dossier donne bien des informations et vous pouvez poser votre question sur le site
<https://www.la-retraite-en-clair.fr/recherche>
<https://www.lassuranceretraite.fr/portail-info/hors-menu/autre/questions-frequentes.html?theme=8>

Par **goofyto8**, le **18/11/2021** à **11:03**

bonjour
[quote]
est-il normal de faire une moyenne de revenus annuels avec des revenus de 4 et 8 mois
[/quote]
Oui c'est normal, car la moyenne est calculée sur les 25 meilleures années.
Comme vous n'avez travaillé **dans le secteur privé**, que pendant 19 années, toutes les années, mêmes incomplètes sont prises en compte.